

**BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
**n° 103 (1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2006)**

**Avis de la direction des Services judiciaires**

**Avis relatif au recrutement d'agents administratifs des services judiciaires dans le cadre du dispositif relatif au parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) au titre de l'année 2006 - Cour d'appel de Paris -**

DSJ 2006 B2/13-11-2006

*NOR : JUSB0610716 X*

En application:

- de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat,

- du décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

- de l'arrêté ministériel du 2 novembre 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un recrutement par la voie du PACTE d'agents administratifs des services judiciaires,

- de l'arrêté ministériel du 2 novembre 2006 fixant la répartition des postes offerts au recrutement par la voie du PACTE ouvert au titre de l'année 2006 d'agents administratifs des services judiciaires,

Un recrutement par PACTE d'agents administratifs des services judiciaires, est autorisé au titre de l'année 2006 à hauteur de 50 postes.

Le recrutement par PACTE d'agents administratifs des services judiciaires, est autorisé au titre de l'année 2006 au sein de la cour d'appel de PARIS , à hauteur de 28 postes.

Les agents recrutés par PACTE seront affectés dans les différents services de la juridiction. Ils pourront effectuer notamment les tâches suivantes:

- l'accueil du public ( accueil physique et téléphonique);
- le traitement du courrier;

- les tâches bureautiques courantes;
- l'acheminement des dossiers entre les services, leur reprographie, leur classement et leur archivage;
- une assistance en matière de gestion des fournitures et du matériel.

La date limite de retrait et de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 15 décembre 2006.

Les dossiers de candidature devront:

- être retirés auprès de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,
- être ensuite **déposés en mains propres ou envoyés par pli recommandé avec accusé de réception au plus tard le 15 décembre 2006 inclus, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi**, auprès de l'Agence Nationale Pour l'Emploi du lieu du domicile du candidat,

- comporter:

- \* la fiche de candidature remise au candidat au moment du retrait du dossier,
- \* le cas échéant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé mentionnant les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée,

La date limite de diffusion de la liste des candidats proposés au recrutement par PACTE est fixée au 28 mars 2007

Fait à Paris, le 13 novembre 2006

La coordonnatrice

**Martine COMTE**

## Modalités de recrutement

Le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 (publié au *Journal officiel* du 3 août 2005 ) fixe les règles générales d'organisation du recrutement par PACTE à l'égard notamment des agents administratifs des administrations de l'Etat.

Une commission est constituée au sein de la Cour d'appel de PARIS dont les membres sont nommés par le Premier président de la cour d'appel de PARIS et le Procureur général près la dite cour.

Cette commission assurera les opérations du recrutement par PACTE d'agents administratifs des services judiciaires.

Ce recrutement comporte deux phases: une phase de sélection et une phase d'audition.

**Seuls seront convoqués à l'audition les candidats préalablement retenus par la commission.**

La diffusion de la liste des candidats sélectionnés pour l'audition, puis de la liste des candidats proposés pour un recrutement par PACTE sera assurée par affichage dans les locaux de la cour d'appel de PARIS et dans les juridictions du ressort .

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser :

- au service gestionnaire du recrutement (Service des Concours du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel de Paris 12 rue Charles Fourier 75013 PARIS)

- aux agences locales de l'ANPE suivantes:

- ANPE 6/8, rue Félix Faure -75015 - **PARIS**
- ANPE 20, Bis, rue Ste Croix la Bretonnière - 75004 - **PARIS**
- ANPE 8, rue Richelieu - 77300- **FONTAINEBLEAU**
- ANPE 11, rue Gaillardon - 77000 - **MELUN**
- ANPE 85, A. Du Général de Gaulle - 94000 - **CRETEIL**
- ANPE 52, A. Jean Jaurès 93000 - **BOBIGNY**
- ANPE 20, rue Victor Guichard - 89000 - **SENS**
- ANPE 11, rue Dampierre - 89000 - **AUXERRE**
- ANPE 22, Bld Jean Jaurès - 91290 - **ARPAJON**
- ANPE 6, rue Bois Sauvage - 91000 - **EVRY**

Annexe I

<b>AUTORITES CHARGEES D'ORGANISER LE RECRUTEMENT</b>  <b>Les Chefs de cours suivantes</b>	<b>NOMBRE DE POSTES OFFERTS</b>	<b>COORDONNEES DES ANPE</b>  <b>situées dans les départements où les postes sont offerts</b>	<b>COORDONNEES DU SERVICE GESTIONNAIRE</b>  <b>POUR TOUT RENSEIGNEMENT</b>	
<b>COUR D'APPEL DE PARIS</b>	<b>28</b>	<b>Agences locales des ANPE de l'Essonne, la Seine et Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val de Marne, l'Yonne, Paris.</b>	<b>Service Administratif Régional 34, Quai des Orfèvres 75055 PARIS LOUVRE SP</b>	<b>Téléphone :</b>  <b>01.44.32.96.11 01.44.32.78.26</b>